



PROJET DE FUSION – 4 COMMUNES DOMDIDIER-DOMPIERRE-LECHELLES-RUSSY

Synthèse du rapport du groupe de travail N° 1 Administration – finances Sous-groupe des finances

Membres du groupe WÜTRICH PETER

BALLAMAN Eric

KOLLER Alain

CHASSOT André

BOSCHUNG Claude-Eric

Commune de Domdidier, syndic et responsable

Commune de Domdidier, administrateur

Commune de Dompierre

Commune de Léchelles

Commune de Russy

Thèmes traités :

1. Capacités d'investissements et données financières importantes. Comparaison entre les deux analyses du service des communes.
2. Revenus fiscaux, contribution immobilière et impact du changement de coefficient fiscal
3. Plan financier des investissements
4. Perspectives d'évolution et risques
5. Impact sur un ménage standard
6. Choix final

1. Capacités d'investissements et données financières importantes

En préalable à son travail, le groupe « Finance » a demandé au service des communes d'établir l'analyse financière usuelle dans les cas de projet de fusion, pour les quatre communes concernées. Ce rapport a été remis le 14 mars 2013 et a servi de base de travail durant tous les travaux du groupe.

Ce n'est qu'après le bouclage des comptes 2013 qu'une actualisation a été demandée audit service et remise le 8 juillet 2014. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que des écarts entre les deux analyses sont obligatoires. Ceci est dû à deux éléments essentiels :

- Les bases de calcul sur les 5 dernières années sont décalées ce qui peut fortement modifier les résultats.
- Des investissements ont été réalisés et, selon les cas, les intérêts et amortissements influencent déjà les comptes 2013.

Dans le descriptif ci-après, nous reprenons les données de la première analyse. Les résultats de la seconde analyse seront indiqués en dernier lieu.

Il ne faut pas perdre de vue que, parlant de diminuer les taux d'impôts, donc les recettes fiscales, on ne peut, par rapport à la situation existante, qu'aboutir à une diminution de la capacité d'investissement

Variante 1 :

DESCRIPTION	SITUATION ACTUELLE				EN CAS DE FUSION
	Domdidier	Dompierre	Léchelles	Russy	
Taux fiscal personnes physiques	78.8%	90%	80%	75%	70%
Taux fiscal personnes morales	78.8%	90%	80%	100%	70%
Contribution immobilière	1.5‰	2.0‰	2.0‰	2.0‰	1.5‰
Endettement selon bilan 31.12.12	7'004'240	2'336'948	2'156'080	123'514	11'620'782
Marge nette autofinancement	1'522'952	165'944	269'577	38'986	848'425
Capacité d'investissement	26'588'435	3'075'906	5'604'815	806'980	18'483'301
Capacité d'investissement par habitant	9'411	3'811	9'294	3'806	4'156

Variante 2:

DESCRIPTION	SITUATION ACTUELLE				EN CAS DE FUSION
	Domdidier	Dompierre	Léchelles	Russy	
Taux fiscal personnes physiques	78.8%	90%	80%	75%	72%
Taux fiscal personnes morales	78.8%	90%	80%	100%	72%
Contribution immobilière	1.5‰	2.0‰	2.0‰	2.0‰	1.5‰
Endettement selon bilan 31.12.12	7'004'240	2'336'948	2'156'080	123'514	11'620'782
Marge nette autofinancement	1'522'952	165'944	269'577	38'986	1'080'287
Capacité d'investissement	26'588'435	3'075'906	5'604'815	806'980	22'050'396
Capacité d'investissement par habitant	9'411	3'811	9'294	3'806	4'958

Variante 3:

DESCRIPTION	SITUATION ACTUELLE				EN CAS DE FUSION
	Domdidier	Dompierre	Léchelles	Russy	
<i>Taux fiscal personnes physiques</i>	78.8%	90%	80%	75%	75%
<i>Taux fiscal personnes morales</i>	78.8%	90%	80%	100%	75%
<i>Contribution immobilière</i>	1.5‰	2.0‰	2.0‰	2.0‰	1.5‰
<i>Endettement selon bilan 31.12.12</i>	7'004'240	2'336'948	2'156'080	123'514	11'620'782
<i>Marge nette autofinancement</i>	1'522'952	165'944	269'577	38'986	1'428'071
<i>Capacité d'investissement</i>	26'588'435	3'075'906	5'604'815	806'980	27'400'920
<i>Capacité d'investissement par habitant</i>	9'411	3'811	9'294	3'806	6'166

Comparaison selon analyse service des communes 1 et 2 pour la variante 2

DESCRIPTION	2008-2012	2009-2013
Taux fiscal personnes physiques	72.0%	72.0%
Taux fiscal personnes morales	72.0%	72.0%
Contribution immobilière	1.5‰	1.5‰
Endettement sel. bilan 31.12.12 et 31.12.2013	11'620'782	11'125'233
Marge nette autofinancement Structurelle	1'080'287	996'188
Capacité d'investissement Variation	22'050'396	19'848'757 -2'201'639
Capacité d'investissement par habitant	4'958	4'282
Limites de crédits autorisés Variation	17'835'724	15'828'936 -2'006'788
La relation entre la modification de la capacité d'investissement et les limites de crédit est équilibrée		

2. Tableau des revenus fiscaux et de la contribution immobilière

DESCRIPTION	SITUATION ACTUELLE (2012)				FUSION VARIANTE 2
	<u>Domdidier:</u>	<u>Dompiere :</u>	<u>Léchelles :</u>	<u>Russy :</u>	
Revenus fiscaux ordinaires totaux	6'493'575	1'347'118	1'651'982	402'000	-1'006'000
Contribution immobilière totale	744'523	156'429	120'737	28'420	-78'765
Une variation du coefficient fiscale de 1% entraîne une baisse ou une hausse de revenu fiscal de CHF 100'000.--					

3. Plan financier des investissements

Remarque préalable :

Le plan financier des investissements est une donnée qui ne peut pas être figée. Le groupe d'étude en a tenu compte de différentes manières :

- ❖ Dans un premier temps, chaque commune a remis « son » plan financier. Il est ressorti de la discussion que l'analyse séparée était rendue difficile du fait de classement des investissements sous des rubriques différentes, d'une part, et de la notion même d'investissement. Faut-il comprendre le crédit prévu ou voté ou les dates d'utilisation des crédits ?
- ❖ Finalement, nous avons opté pour la « consommation » des crédits, ce qui correspond au flux financier réel et les modifications adéquates ont été faites
- ❖ Cette façon de faire à également permis d'éviter des divergences quant au contenu. Certaines communes avaient effectué une prévision beaucoup plus globale que d'autre. L'utilisation de la « consommation » éliminait les divergences et redonnait la cohérence nécessaire. Dans de nombreux cas, les investissements nets ont été indiqués, la différence entre montant brut et net n'étant pas suffisamment précise.
- ❖ L'année 2013 ne figure pas sur les plans financiers, car elle était déjà objet d'un budget.
- ❖ Chaque trimestre qui passe permet d'affiner les planifications. A un moment donné, il a fallu prendre en compte la connaissance du moment. On ne saurait perdre de vue qu'il s'agit de « prévisions » et non de chiffres absolus.

	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAUX
DOMDIDIÉ	6'658'000	1'220'000	1'520'000	3'270'000	-1'230'000	11'438'000
DOMPIERRE	1'731'440	365'440	75'440	575'440	-154'560	2'593'200
LECHELLES	1'695'694	2'000'000	-40'000	-80'000	0	3'575'694
RUSSY	102'723	132'923	12'923	12'923	0	261'492
TOTAUX	10'187'857	3'718'363	1'568'363	3'778'363	-1'384'560	17'868'386
CAPACITE INV.						19'848'757
MARGE						1'980'371
AIDE A LA FUSION						1'031'280
MARGE FINALE						3'011'651

Face au tableau ci-dessus, le groupe de travail s'est demandé dans quelle mesure la nouvelle commune de Belmont-Broye allait être capable d'assurer le suivi de l'ensemble des investissements figurant au plan. En effet, il ressort de l'expérience que la réalisation prend souvent plus de temps que prévu. Dès lors, la proposition d'opter pour un coefficient fiscal de 72% ne paraît absolument pas irréaliste !

4. Perspectives d'évolution et risques :

Selon le service des communes, une économie d'échelle de l'ordre de 3.5% est généralement estimée. Dans les tableaux ci-dessus, il n'a été tenu compte que d'un taux de 2%.

Parmi les risques mentionnés, les éléments suivants sont ressortis :

1. La baisse du taux d'imposition des personnes morales qui sera vraisemblablement imposée par le canton. A cet égard, seule la commune actuelle de Domdidier est vraiment concernée, ces recettes étant marginales dans les autres communes. Il faut toutefois tenir compte du fait que des sociétés vont sortir d'exonération dans les prochaines années, de telle sorte que le risque est pratiquement compensé par cet élément.
2. Tous les calculs relatifs à la capacité d'investissement sont basés sur des éléments passés. Verra-t-on les résultats utilisés se renouveler dans la nouvelle commune ? Si tel n'était pas le cas, la situation pourrait se révéler délicate. Cette évolution dépend de deux éléments essentiels :
 - ❖ les charges à venir
 - ❖ l'évolution des recettes

En ce qui concerne les **charges à venir** le groupe relève que les plans financiers des investissements sont objectifs et ne négligent pas le futur connu. Deux grands éléments interviendront encore dans l'avenir et sont déjà connus, bien que non chiffrables : l'agrandissement des homes et la construction d'une nouvelle école secondaire. Le crédit relatif à l'agrandissement des homes sera vraisemblablement contracté par l'Association des communes et ne devrait dès lors pas impacter les investissements, mais les charges de fonctionnement. En la matière, le groupe est d'avis qu'il appartiendra à la nouvelle commune, le cas échéant, d'introduire ces éléments dans la planification financière des années ultérieures. Le faire maintenant est prématuré, d'une part, et n'influence pas la fusion, ces frais n'intervenant probablement pas dans la période prise en considération et se répercutant sur chaque commune, qu'il y ait fusion ou non.

L'évolution des recettes, quant à elle, a été analysée par les communes individuellement et révèle une tendance plutôt favorable.

L'acceptation du PAL à Dompierre permet d'envisager une augmentation des revenus fiscaux réguliers et des contributions immobilières.

Les permis de construire déposés à Léchelles ont permis de calculer cette évolution et d'aboutir à une conclusion semblable. Les frais fixes, tels que l'enseignement et les infrastructures ne devraient pas être impactés. Les charges liées augmenteront, certes, mais proportionnellement moins que l'évolution des recettes.

Pour Domdidier, les constructions en cours ou planifiées permettent d'entrevoir une non-stagnation. La commune de Russy se développe modérément.

Sur ces bases, le groupe est arrivé à la conclusion que la capacité d'investissement dégagée par un coefficient fiscal de 72% ne représentait pas, à moyen terme, une option risquée et n'était pas un « coup de poker » pour faire passer la fusion.

5. Impact de la fusion sur un ménage moyen :

De nombreux éléments, autres que la fiscalité ou la contribution immobilière, vont impacter les coûts d'un ménage moyen. Le groupe a trouvé, dès lors, judicieux, de présenter cet aspect sous la forme d'un tableau récapitulatif, comprenant également les principales taxes.

Pour les impôts et la contribution immobilière, ce calcul est fait sur la base d'un impôt cantonal de Fr. 4'000.– et une valeur fiscale de Fr. 400'000.–

COMMUNES :	IMPÔTS	CONTRIB.IMMOBILIÈRE	TOTAL
Domdidier	Fr. -272.00	Fr. -.--	Fr. -272.00
Dompierre	Fr. -720.00	Fr. -200.00	Fr. -920.00
Léchelles	Fr. -400.00	Fr. -200.00	Fr. -600.00
Russy	Fr. -120.00	Fr. -200.00	Fr. -320.00

Ce tableau ne tient compte **que de l'impôt physique et moral et de la contribution immobilière**. D'autres paramètres peuvent tempérer ou augmenter cette diminution comme le prix du mètre cube d'eau, la taxe d'épuration, la taxe non-pompier, la taxe sur les chiens, etc. **Ces taxes devront être unifiées par les autorités de la nouvelle commune**, selon les dispositions arrêtées par la loi sur les communes.

6. Choix final :

Sur la base des éléments ci-dessus, les différents documents ont été présentés aux conseils communaux pour prise de position, le groupe préconisant un taux fiscal de 72% et une contribution immobilière de 1,5‰.

Il a également été recommandé que l'analyse établie par le service des communes soit remise aux commissions financières.